



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 80070

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les transferts aux collectivités locales d'une partie du réseau de routes nationales. Il lui demande dans quelle mesure les régions d'outre-mer sont concernés par ce transfert.

Texte de la réponse

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales a prévu le transfert aux départements et aux régions d'outre-mer d'une partie des routes nationales. L'article 19 de cette loi a introduit l'article L. 4433-24-1 dans le code général des collectivités territoriales. Cet article prévoit pour ces collectivités un transfert des routes nationales soit au département, soit à la région, à l'issue d'une procédure de concertation initiée par le préfet. Un décret désigne ensuite la collectivité bénéficiaire du transfert et, à défaut d'accord entre la région et le département, il désigne la région. En application de l'article 18 de la loi et du décret du 5 décembre 2005 fixant la consistance du réseau conservé par l'État, le préfet constate par arrêté le transfert des routes nationales au département ou à la région. En Guadeloupe, les routes nationales ont ainsi été transférées à la région au 1er janvier 2006. Ce transfert n'a été opéré ni à la Réunion ni en Guyane, les décrets de désignation de la collectivité bénéficiaire n'ayant pas été pris à ce jour. Enfin, il convient de rappeler qu'en Martinique les routes nationales ont été transférées à la région en 2001, en application de la loi d'orientation pour l'outre-mer n° 2000-1207 du 13 décembre 2000.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80070

Rubrique : État

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11238

Réponse publiée le : 14 mars 2006, page 2866